



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN
DES COURS D'EAU DES BASSINS DU DUE ET DU NARAIS**

LE SYNDICAT MIXTE DU DUE ET DU NARAIS, légalement convoqué le 18 Janvier 2019, s'est assemblé à la Mairie de CONNERRÉ sous la Présidence de **Monsieur FROGER André, Président.**

Présents : Formant la majorité des membres en exercice

Membres titulaires de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

Représentant de la commune de Connerré : M. FROGER André

Représentant de la commune de Volnay : M. LAUDE Jean-Yves

Représentant de la commune de Thorigné sur Dué : M. GODEFROY Jean-Claude

Représentant de la commune de Saint Mars la Brière : M. BOULAY Dany

Membres titulaires de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Représentant la commune de Bouër : M. DAVID Pascal

Représentant de la commune du Luart : M. DANGEUL Yves

Membres titulaires de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Membres titulaires de la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau

Membres suppléants ayant participé au Comité Syndical :

Représentant de la commune de Bouloire : M. AMESLON Gérard

Membres du comité consultatif :

Représentant de la commune de Saint Michel de Chavaignes : M. POTTIER Jean-Claude

Absents excusés :

Représentant de la commune de Parigné l'Evêque : M. COSNUAU Jean-Luc

Représentant de la commune de Saint Mars de Locquenay : M. HEUZARD Serge

Représentant de la commune de Surfonds : M. DUTERTRE Alain

Représentant de la commune de Souiltré : Mme DROUINEAU Catherine

Représentant de la commune de Thorigné sur Dué : M. LECOMTE Jean-Claude

Représentant de la commune d'Ardenay sur Mérisse : M. LOUISE Benoît

Invités :

Mme CARTEREAU Angéline, technicienne de rivière du Syndicat

Mme LE BRETON Carole, secrétaire administrative du Syndicat

I. Affaires financières

b. CTMA 2019-2023 et DIG

Délibération N° PR28012019Ib2

b.2 Dossier d'Intérêt Général & Enquête Publique

Considérant la validation du programme pluriannuel de travaux de l'Etude Bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2019-2023 ;

Considérant la conception du Dossier d'Intérêt Général et des dossiers réglementaires Loi sur l'Eau par le Bureau d'étude Fish-Pass ;

Considérant la soumission à Enquête publique ;

Considérant les nouvelles règles de gestion d'une mise à l'enquête publique ;

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE SOLLICITER la mise en enquête publique ;**
- **DE DONNER pouvoir au Président pour exécuter toutes les formalités nécessaires à l'enquête publique du projet ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à l'enquête publique du projet.**

Fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A CONNERRÉ, le 28 janvier 2019

Publié le 30/01/2019
Rendue exécutoire
par son envoi
en Préfecture le 30/01/2019

LE PRESIDENT,

André FROGER

